



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2019
À ROISEY

COMPTE-RENDU

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX, Mme Véronique CUILLERON -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, Mme Christine DE LESTRADE -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Guy FANJAT -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	Mme Christine de SAINT-LAURENT -
MACLAS :	Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT, M. Michel FREYCENON (<i>pouvoir de M. Alain FANGET</i>) -
MALLEVAL :	Mme Roselyne TALLARON, M. Alain BOUILLOUX -
PÉLUSSIN :	M. Georges BONNARD (<i>pouvoir de Mme Sandy NOGAREDES</i>), Mme Nicole CAMBRESY (<i>pouvoir de M. Michel DEVRIEUX</i>), M. Jean-Pierre COUSIN -
ROISEY :	Mme Josette VERNEY (<i>pouvoir de M. Robert VIANNET</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Gabriel ROUDON, M. Michel BOREL -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Alain FANGET (<i>pouvoir à M. Michel FREYCENON</i>) –
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>pouvoir à Mme Nicole CAMBRESY</i>), Mme Sandy NOGAREDES (<i>pouvoir à M. Georges BONNARD</i>) -
ROISEY :	M. Robert VIANNET (<i>pouvoir à Mme Josette VERNEY</i>) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	M. Guillaume CRISTOFOLI -
VÉRIN :	M. Gérard COGNET.

Mme Josette VERNEY, maire de Roisey accueille les délégués en leur souhaitant la bienvenue. Elle donne la parole à M. Georges BONNARD, président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et maire de Pélussin.

Secrétaire de séance: En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Gabriel ROUDON, 7^{ème} vice-président en charge de l'environnement et maire de Véranne est nommé secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL :

M. Georges BONNARD soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le lundi 28 janvier 2019, à Pélussin.

Le conseil communautaire, approuve, le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE

M. Georges BONNARD informe le conseil communautaire que le groupement JCB assistance et NOÉO ont été retenu pour l'AMO pour la DSP eau potable pour un montant 15 125 € HT.

4 offres ont été reçues : JCB assistance/NOEO, ESPELIA, BEAUR et IRH.

3 entreprises ont été reçues en entretien.

Mme Valérie PEYSSELON, en charge de l'assainissement non collectif, l'eau potable, le très haut débit et maire de Vérin ainsi que M. Georges BONNARD ont fait ce choix pour les raisons suivantes : technicités et expériences des bureaux d'études, indépendance, disponibilité et prix.

DELIBERATION N° 19-02-01 : ADMINISTRATION GENERALE –DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (DOB)

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe.

M. Jacques BERLIOZ, 3^{ème} vice-président en charge des Finances et maire de la Chapelle-Villars présente le rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Budget Général

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	5 123 513,35 €	6 114 843,83 €	991 330,48 €			0,00 €	991 330,48 €
Investissement	3 653 025,85 €	2 582 492,58 €	-1 070 533,27 €	990 000,00 €	1 084 409,00 €	94 409,00 €	-976 124,27 €
							15 206,21 €
Excédent de fonctionnement 2018 brut			858 059,17 €				
Rappel Solde N-1			133 271,31 €				

Résumé 2018

- Recettes fiscales
 - ▶ 105 000 € de recettes nouvelles sur la CFE (cotisation minimum),
 - ▶ TASCOM (moins élevée que prévu. Perçu 142k€, prévu 179 k€),
 - ▶ 4 000 € de rôles supplémentaires.

- Mobilisation de l'emprunt THD 42 : Emprunt global de 3 500 000 € contracté
 - ▶ 1 596 500 € mobilisés en 2018,
 - ▶ 747 500 € reste à mobiliser,
 - ▶ prévu au BP 2018 un abandon de 1 155 600 €, non réalisé à ce jour (mars en date limite) : proposition du bureau : abandon définitif.
- baisse de 33 704 € de dotations d'Etat par rapport à 2017,
- paiement du FPIC pour la 2^{ème} année : 38 405 € contre 31 606 € en 2017 et 14 400 € en 2016,
- THD 42 : 2 099 000 € de paiements.

D/R	Chapitre	Données	
		Somme de B 2018	Somme de CA 2018
D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-609 340,00 €	-513 068,52 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-1 190 000,00 €	-1 112 831,24 €
	Ch. - 014 Atténuations de produits	-2 445 882,00 €	-2 438 546,55 €
	Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-764 823,00 €	0,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-156 075,00 €	-154 228,06 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-959 780,00 €	-810 480,97 €
	Ch. - 66 Charges financières	-122 000,00 €	-92 624,72 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-4 400,00 €	-1 733,29 €
Total D		-6 252 300,00 €	-5 123 513,35 €
R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	133 271,31 €	133 271,31 €
	Ch. - 013 Atténuations de charges	25 599,69 €	19 453,37 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 819,00 €	314 503,06 €
	Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	332 700,00 €	336 637,31 €
	Ch. - 73 Impôts et taxes	4 136 000,00 €	4 138 949,50 €
	Ch. - 74 Dotations et participations	1 074 794,00 €	1 054 151,69 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	81 466,00 €	107 942,42 €
	Ch. - 76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	116 650,00 €	9 935,17 €
Total R		6 252 300,00 €	6 114 843,83 €
Total général		0,00 €	991 330,48 €

D/R	Chapitre	Données	
		Somme de B 2018	Somme de CA 2018
D	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-636 564,02 €	-636 564,02 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	-351 819,00 €	-314 503,06 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-377 800,00 €	-377 626,65 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	-124 200,00 €	-39 296,80 €
	Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-2 967 500,00 €	-2 120 000,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-245 116,98 €	-165 035,32 €
Total D		-4 703 000,00 €	-3 653 025,85 €
R	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	764 823,00 €	0,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	156 075,00 €	154 228,06 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	658 993,18 €	672 269,89 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement	270 058,76 €	18 543,06 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	2 476 951,34 €	1 596 500,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	39 350,00 €	39 251,57 €
Ch. - 27 Autres immobilisations financières	336 748,72 €	101 700,00 €	
Total R		4 703 000,00 €	2 582 492,58 €
Total général		0,00 €	-1 070 533,27 €

Orientation 2019 :

- prévision d'une légère baisse des dotations d'Etat pour 2019 (- 30 000€),
- hausse de la CVAE pour 8 000 €,
- prévision d'une progression du FPIC maintenu : 38 000€ en 2018, 45 000 € en 2019. Enveloppe nationale maintenue, possible hausse pour faire suite aux fusions,
- programme THD42 : 767 000 € de crédits de paiements sur 2019 (solde opération),
- enveloppe d'investissement de 1 859 000 €,
- participation à Vignobles et découvertes 2 500 € sur un budget de 68 000 €.

Pas de proposition d'augmentation de la fiscalité

Programme Pluriannuel d'Investissement

Objet	BP 2019	Total subvention BP 2019	FCTVA2019	Emprunt BP 2019	reste à financer 2019
Cuisine centrale étude + travaux	470 000,00 €	320 000,00 €	77 098,80 €		72 901,20 €
Cuisine centrale acquisition + travaux eau qui bruit	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €		-80 000,00 €
Piscine Pélussin	80 000,00 €	24 000,00 €	13 123,20 €		42 876,80 €
Logiciels	16 000,00 €	0,00 €	2 624,64 €		13 375,36 €
THD	767 000,00 €	0,00 €			767 000,00 €
Vélo route	220 815,88 €	60 409,00 €	36 222,64 €		124 184,24 €
Crèche Maclas	7 000,00 €	0,00 €	1 148,28 €		5 851,72 €
Siège CCPR	20 000,00 €	0,00 €	3 280,80 €		16 719,20 €
Crèche Pélussin	10 000,00 €	5 600,00 €	1 640,40 €		2 759,60 €
Crèche St Pierre	12 000,00 €	5 300,00 €	1 968,48 €		4 731,52 €
crèche Vérin	12 000,00 €	5 300,00 €	1 968,48 €		4 731,52 €
MDS	7 000,00 €	0,00 €	1 148,28 €		5 851,72 €
Médiathèque	31 000,00 €	0,00 €	5 085,24 €		25 914,76 €
Piscine Pélussin	15 000,00 €	0,00 €	2 460,60 €		12 539,40 €
Signalétique	25 000,00 €	30 000,00 €	4 101,00 €		-9 101,00 €
Aides directes à l'économie	140 000,00 €	0,00 €			140 000,00 €
ZAE - études- achat de terrains	20 000,00 €	0,00 €	3 280,80 €		16 719,20 €
ZAE aménagement zones					0,00 €
AAP Malleval	6 500,00 €	2 884,00 €	1 066,26 €		2 549,74 €
Emprunts THD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	747 500,00 €	-747 500,00 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	1 859 315,88 €	533 493,00 €	156 217,90 €	747 500,00 €	422 104,98 €

Mme Annick FLACHER, maire de Saint-Appolinard demande où en est le projet de création de plateforme de déchets verts.

M. Gabriel ROUDON et M. Patrick METRAL, 6^{ème} vice-président en charge de l'économie et maire de Chavanay, répondent qu'une réunion prochaine est prévue avec le président et les vice-présidents en charge de l'économie, des déchets ménagers, des finances et de l'aménagement du territoire à ce propos.

M. Patrick METRAL précise que l'emplacement de Bessey à été validé pour accueillir la plateforme.

M. Gabriel ROUDON précise que c'est un axe de travail, mais que cela n'a pas encore été décidé. Il annonce aussi qu'un projet d'agrandissement de la plateforme actuelle de déchets verts à Pélussin est à l'étude. La surface à agrandir peut se faire rapidement sous réserve des autorisations d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Mme Christine de SAINT-LAURENT demande si l'écobuage est autorisé.

M. Gabriel ROUDON répond que oui, c'est très réglementé et encadré par le préfet : brûler les déchets verts, c'est par contre interdit.

Mme Annick FLACHER, maire de Saint-Appolinard répond que c'est un peu flou. Certains lui disent que c'est autorisé, et les gendarmes et pompiers, l'inverse.

Mme Valérie PEYSSELON précise que l'écobuage consiste à brûler au sol des végétaux encore sur pied.

M. Gabriel ROUDON précise que les forestiers ont d'autres autorisations pour brûler les rémanents car ils sont ayants droit.

Evolution de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 01,01 de l'année	1 375 996,51 €	3 342 861,00 €	4 257 843,24 €	4 034 454,58 €	5 257 754,58 €	5 631 927,67 €	5 515 341,86 €	5 532 510,71 €
Amortissement capital de l'année	233 135,51 €	285 017,76 €	324 446,69 €	373 200,00 €	372 826,91 €	406 585,81 €	282 831,15 €	283 308,99 €
Intérêts de l'année	90 688,78 €	93 171,33 €	102 563,57 €	93 516,91 €	104 978,09 €	114 391,87 €	111 702,91 €	111 702,91 €
échéance de l'année	323 824,29 €	378 189,09 €	427 010,26 €	466 716,91 €	538 666,22 €	540 415,93 €	425 106,49 €	406 953,98 €
nouvel emprunt	2 200 000,00	1 200 000,00	100 000,00	1 596 500,00	747 000,00	290 000,00	300 000,00	
Capital restant dû au 31,12 de l'année	3 342 861,00	4 257 843,24	4 034 454,58	5 257 754,58	5 631 927,67	5 515 341,86	5 532 510,71	5 249 201,72

Budget Zones d'Activités Economiques (ZAE)

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	1 446 257,49 €	1 506 631,09 €	60 373,60 €			0,00 €	60 373,60 €
Investissement	1 443 185,77 €	1 481 902,81 €	38 717,04 €			0,00 €	38 717,04 €
							99 090,64 €
Excédent de fonctionnement 2018 brut			63 445,32 €				
Rappel Solde N-1			56 094,50 €				

Perspectives 2019 :

- vente de trois lots sur la ZAE de la Bascule : Pilat espaces verts, Molina, Auto-passion : 278 000 € de vente,
 - reversement excédent ZAE Bascule au Budget général : 235 000 € non réalisé en 2018. Rien en 2019, pour financer extension de zones.

- étude sur extension de Guilloron intégrée,
- étude pour Aucize au budget général,
- subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en cours de versement.

Budget Cinéma

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	179 159,83 €	179 159,83 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Investissement	21 014,29 €	37 805,87 €	16 791,58 €	7 000,00 €		-7 000,00 €	9 791,58 €
							9 791,58 €
Excédent de fonctionnement 2018 brut			0,00 €				
Rappel Solde N-1			26 105,79 €				

Perspectives 2019 :

- estimation d'une baisse des entrées,
- subvention d'équilibre, environ 54 000€, contre 24 000 € au CA 2018 et 49 000 € au BP 2018 (10 000 € d'opérations d'ordres en recettes de fonctionnement en moins en 2019).

Budget Base de Loisirs

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	716 637,58 €	1 346 980,13 €	630 342,55 €			0,00 €	630 342,55 €
Investissement	252 158,55 €	234 211,55 €	-17 947,00 €	62 000,00 €		-62 000,00 €	-79 947,00 €
							550 395,55 €
Excédent de fonctionnement 2018 brut			151 516,16 €				
Rappel Solde N-1			587 988,87 €				

Perspectives 2019 :

- programme investissement important : 324 000 €/dont 160 000 € d'élagage/aménagements divers,
- 110 000 € de non affectés (projets en réflexion : aménagement plateforme camping-car, réhabilitation du Champcallot, etc.),
- remboursement des emprunts + intérêts au budget général : 300 000 €,
- reste à rembourser sur avance au 31 décembre 2018 : 164 000 € (rappel 12 000 €/an).

Budget Assainissement Non Collectif

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	179 100,44 €	195 366,49 €	16 266,05 €			0,00 €	16 266,05 €
Investissement	2 703,29 €	14 461,16 €	11 757,87 €			0,00 €	11 757,87 €
							28 023,92 €
Excédent de fonctionnement 2018 brut			-6 626,68 €				
Rappel Solde N-1			37 353,89 €				

Perspectives 2019 :

- enveloppe investissement non affectée de 10 000 €, pas de marge en fonctionnement,
- service organisé en sous-traitance : contrôles par Holocène,
- charges de personnel : seulement du temps administratif,
- organisation du service à valider en 2019.

Budget Eau potable

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	723 059,95 €	936 280,35 €	213 220,40 €			0,00 €	213 220,40 €
Investissement	974 825,73 €	1 395 229,06 €	420 403,33 €	600 000,00 €		-600 000,00 €	-179 596,67 €
							33 623,73 €
Excédent de fonctionnement 2018 brut			228 037,68 €				
Rappel Solde N-1			262 169,03 €				

Perspectives 2019 :

Nouvelle organisation du service eau-assainissement non collectif à valider en 2019 :

- 166 k€ d'études : programme de protection captages prioritaires 90 k€ subv. CA à 70 %, AMO DSP 32 k€,
- 978k€ de PPI,
- investissement : Malatra 125 k€, Soyère 46k€, branchements plomb 160k€,
- emprunt sur 2019 : fonction des décaissements 524k€ (prévus). Le remboursement des emprunts est intégré dans le prix de l'eau.

Budget Déchets ménagers

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	1 629 920,16 €	2 510 751,67 €	880 831,51 €			0,00 €	880 831,51 €
Investissement	132 003,35 €	237 384,92 €	105 381,57 €	136 000,00 €		-136 000,00 €	-30 618,43 €
							850 213,08 €
Excédent de fonctionnement 2018 brut			34 259,79 €				
Rappel Solde N-1			846 571,72 €				

Perspectives 2019 :

Travaux/études : agrandissement déchèterie, étude plateforme déchets verts,

- enveloppe non affectée de 637 400 € (réorganisation déchèterie, plateforme de déchets verts, sécurisation quai déchèterie),
- mise en place de la vidéo sur les Points d'Apport Volontaire (PAV).

DELIBERATION N°19-02-02 : ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CDG42 : ASSURANCE STATUTAIRE

M. Georges BONNARD expose que depuis, le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a intégré le contrat groupe du Centre de Gestion de la Loire concernant la couverture des risques statutaires.

Au 31 décembre 2019, ce contrat arrivera à son terme.

Il est proposé au conseil communautaire de charger le CDG42 de négocier le contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien se réserve la faculté d'adhérer à ce contrat.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :
 - décès,
 - accident de service et maladies professionnelles,
 - maternité, adoption,
 - maladie ordinaire.
- Agents non affiliés à la CNRACL :
 - accident de travail,
 - maladie grave,
 - maternité, adoption,
 - maladie ordinaire.

Le nouveau contrat s'établira sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au conseil communautaire de charger le CDG42 de négocier le contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien se réserve la faculté d'adhérer à ce contrat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve que le CDG42 négocie le contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

DELIBERATION N° 19-02-03 : MAISON DES SERVICES - REAAP : ADHESION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Mme Béatrice RICHARD, 5^{ème} vice-président en charge des services à la personne et maire de Chuyer expose qu'en 2009, la CAF de la Loire est devenue pilote de ce réseau parentalité qui s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles. Le Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) est un réseau ouvert qui permet aux parents et aux porteurs de projets de :

- se rencontrer, se connaître,
- construire ensemble des réponses adaptées aux besoins des parents,
- donner de la visibilité aux actions par l'organisation d'évènements,
- bénéficier d'un accompagnement ou d'un soutien financier pour la mise en place d'actions, parentalité.

La CCPR participe aux différentes instances du REAAP par le biais du pôle parents et est soutenue financièrement chaque année dans la mise en place d'actions parentalité sur le Pilat Rhodanien (ciné Débat, forum familles, etc.).

Afin de valoriser ce réseau ligérien, le comité de pilotage de la parentalité a validé, la proposition de mettre en place une démarche d'inscription au REAAP à compter de 2019.

En devenant membre du REAAP 42, la CCPR s'engage à :

- adhérer aux valeurs de la charte départementale du REAAP et à son affichage dans ses locaux,
- relayer auprès des parents les informations envoyées par l'équipe d'animation du REAAP,
- communiquer sur les actions qu'elle met en place pour diffusion sur le site mon-enfant.fr,
- partager ses expériences et sa pratique avec les autres membres du REAAP,
- faire apparaître le logo du REAAP sur ses supports de communication pour les actions de soutien à la parentalité.

L'inscription est valable pour deux ans, aucun engagement financier n'est demandé. Seules les structures inscrites dans le REAAP seront destinataires des informations du réseau. Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer au REAAP et d'autoriser M. le président à signer la fiche d'inscription.

Egalement, le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) est un dispositif partenarial, décliné à l'échelle départementale. Depuis 2014, il s'inscrit dans le cadre de la coordination départementale de soutien à la parentalité. Actuellement c'est la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Loire qui pilote le REAAP pour le département. En effet, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf), le soutien à la parentalité est un axe d'intervention important pour la branche famille de la sécurité sociale. Dans ce contexte, la Caf de la Loire soutient financièrement des actions de soutien à la parentalité.

Ainsi dans le cadre du Pôle Parents de la CCPR, il est proposé de solliciter une subvention pour 2019 de 1 750 € auprès de la Caf de la Loire au titre du REAAP.

Ce financement permettra de soutenir deux actions territoriales :

- une soirée débat animée par un intervenant extérieur autour de la thématique de la famille en lien avec le pôle culturel de la CCPR,
- un spectacle familial « la formidable épopée d'une famille ordinaire » le 16 juin après-midi à la salle des fêtes de Pélussin.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le dépôt de subvention auprès de la Caf de la Loire pour un montant de 1 750 €, au titre de l'année 2019, pour le Pôle Parents et d'autoriser M. le président à signer tout document afférent à la présente décision.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise approuve le dépôt de subvention auprès de la Caf de la Loire pour un montant de 1 750 €, au titre de l'année 2019, pour le Pôle parents et autorise M. le président à signer tout document afférent à la présente décision.

DELIBERATION N° 19-02-04 : MAISON DES SERVICES - CONVENTION ATOUTS PREVENTIONS MOBILITE

Mme Béatrice RICHARD expose que dans le cadre du Programme Atouts Prévention, il est proposé de mettre en place sur 2019 un atelier Mobilité Sécurité Conduite Séniors à la Maison des services.

L'association « Itinéraires de Santé » est missionnée par Atouts Prévention Rhône-Alpes pour organiser la mise en place des sessions. La maison des services constitue le groupe de participants et assure la mise à disposition d'une salle avec vidéo projecteur.

Voici le descriptif des trois ateliers :

Atelier 1 : Plaisir, sécurité, sérénité au volant le mardi 26 mars de 9h00 à 12h30 :

- connaître les clés d'une conduite efficace et sécurisée,
- mieux appréhender les facteurs de risques,
- savoir adapter son comportement au volant.

Atelier 2 : Améliorer la mobilité et la sécurité des conducteurs seniors au volant le mardi 02 avril de 9h00- 12h30 :

- les nouveaux panneaux et les nouvelles signalisations,
- les placements en circulation,
- les aptitudes à la conduite et les risques.

Atelier pratique 3 : Améliorer la mobilité et la sécurité des conducteurs seniors au volant – le mardi 02 avril de 14h00-17h30 :

- audit de conduite individuelle (parcours routier, auto-évaluation).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le président à signer une convention formalisant le partenariat entre l'association « Itinéraires de Santé » et la CCPR pour la mise en place de l'action « Mobilité Sécurité Conduite Séniors » dans le cadre du programme Atouts Prévention à la Maison des Services.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le président à signer une convention formalisant le partenariat entre l'association « Itinéraires de Santé » et la CCPR pour la mise en place de l'action « Mobilité Sécurité Conduite Séniors » dans le cadre du programme Atouts Prévention à la Maison des Services.

DELIBERATION N° 19-02-05 : ENVIRONNEMENT - MODIFICATION DES FRAIS REFACTURES LORS DE DEPOTS SAUVAGES

M. Gabriel ROUDON expose que par délibération du 15 octobre 2018, le conseil a adopté la refacturation de frais pour les dépôts sauvages :

- 110 € pour 1 ou 2 sacs,
- 210 € pour 3 à 5 sacs,
- 410 € pour plus de 5 sacs et/ou des encombrants à déposer en déchèterie.

Il s'avère que les recours du percepteur s'inscrivent dans des seuils financiers :

- saisie sur salaire au-delà de 30 €,
- saisie bancaire au-delà de 130 €.

Il est proposé d'augmenter le premier forfait de 110 à 135 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification du 1^{er} forfait.

Questions diverses :

AVIS DU SCOT

M. Charles ZILLIOX précise que bientôt la CCPR devra donner son avis sur le SCOT. Il souhaite que les communes puissent en échanger dans les conseils municipaux.

M. Serge RAULT aimerait connaître les retours du SCOT pour faire suite aux différentes remarques et demandes de la CCPR dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

M. Charles ZILLIOX répond que toutes ont été présentées en bureau et en comité syndical du SCOT. Aucune n'a été retenue. Loïc DOLAT se chargera d'envoyer aux communes les réponses du SCOT aux questions de la CCPR.

M. Georges BONNARD précise que beaucoup d'EPCI ont fait des remarques et des demandes, mais peu ont été retenues. La réponse du SCOT était que si l'on accepte une demande, il faut en mesurer les conséquences sur l'ensemble du territoire. Annonay Rhône Agglo est également dans ce cas.

Mme Annick FLACHER demande si les choix du SCOT résultent de la volonté de l'Etat (réglementation) ou des élus du SCOT.

M. Charles ZILLIOX répond que c'est le choix des élus du SCOT. Pour autant l'Etat va à nouveau réétudier le SCOT et il risque d'être encore plus restrictif que sa rédaction actuelle, notamment au niveau de la densité. Il termine en disant que les EPCI devront en dernière étape approuver le SCOT en conseil communautaire.

M. Michel FREYCENON précise que tous les EPCI ont acté l'arrêt du SCOT.

M. Charles ZILLIOX souhaite que dans chaque zone soit définie les activités qui peuvent y être accueillies. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas capables. Pour la zone INSPIRA, il ne faudrait pas que cette zone accueille des entreprises qui feraient concurrence à d'autres zones et qui du coup viendrait les vider. Aussi, il a été proposé qu'au bureau du SCOT, chaque Président d'EPCI soit présent. Pour l'habitat, le nombre de logements passera de 5.5 à 4 par an pour 1000 habitants.

Mme Annick FLACHER reprend en disant que le SCOT est favorable aux grandes communes au désavantage des petites.

M. Patrick METRAL pense aussi que le SCOT est trop restrictif.

M. Charles ZILLIOX répond en disant que ce n'est pas le SCOT qui est trop restrictif, c'est la Loi.

Mme Annick FLACHER se demande pourquoi dans le SCOT sud Loire, il est autorisé 15 logements pour 1 000 habitants (notamment à Saint-Julien-Molin-Molette).

M. Charles ZILLIOX répond que dans le SCOT sud Loire, les flux migratoires ne sont pas autorisés.

M. Georges BONNARD demande à ce que les services de la CCPR se renseignent sur les densités des EPCI aux alentours.

M. Charles ZILLIOX dit que de toute façon dans la réalité, la réalisation est de 2.5 à 3 logements pour 1000 habitants sur notre territoire.

M. Serge RAULT pense que c'est la réglementation qui fait que les constructions ne peuvent se faire. Il pense aussi que, certes la réglementation est forte, mais que le SCOT veut être un bon élève et en fait plus que ce qui est demandé.

M. Charles ZILLIOX précise que la loi réaffirme la limitation de l'empiètement agricole. Il donne l'exemple sur Gencenas à Bessey : des terrains sont constructibles, alors qu'ils seraient bons pour l'agriculture. Pareillement, des terrains avec une forte présence de roche, pourraient être réservés à l'habitat.

Mme Annick FLACHER demande si sur le même espace, il y aura plus de maisons.

M. Charles ZILLIOX répond que cela n'est pas acté, mais non, il y aura moins de maisons sur un même espace.

Extension du réseau d'eau potable

Mme Valérie PEYSSELLON informe le conseil qu'après vérification : pour les habitations non raccordées qui ne sont pas en zone U et qui ne sont pas inscrites au schéma directeur d'eau potable, il n'y a pas d'obligation pour la CCPR de les raccorder.

Information sur les décisions prises par le président par délégation du conseil communautaire :

Le conseil communautaire a, par délibération, délégué au président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le président en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil communautaire.

Deux décisions ont été prises depuis la dernière réunion.

Numéro de décision	Date de décision	Objet
2019-03	11/02/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS SUR L'ESPACE DETENTE
2019-04	20/02/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE A PELUSSIN POUR UN MONTANT TOTAL DE 84 360 € HT.

Lieu et date du prochain conseil communautaire :

Il est rappelé que le conseil communautaire se réunit soit au siège de la communauté de communes soit dans les communes membres.

PLANNING DES PROCHAINES RÉUNIONS CCPR			
Commissions - Bureau - Conseil Communautaire et autres réunions :	Date	h	Lieu
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 20 février 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 25 février 2019	18h00	Roisey
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Eau	mardi 26 février 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 11 mars 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de pilotage de la MDS	mardi 12 mars 2019	9h30	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 25 mars 2019	18h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 27 mars 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 8 avril 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 24 avril 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 29 avril 2019	18h00	Saint-Appolinard
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 13 mai 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 27 mai 2019	18h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 29 mai 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 17 juin 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 1 juillet 2019	18h00	Saint-Michel-sur-Rhône
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 3 juillet 2019	18h00	Salle des Commissions

Aussi, il est proposé que le prochain conseil communautaire se tienne le lundi 25 mars 2019 à 18 heures au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance
Gabriel ROUDON